

"Premières impressions du congrès de l'Europe" dans Les dossiers de l'Action sociale catholique (mai 1948)

Légende: En mai 1948, le révérend père Antoine Verleye rend compte dans la revue mensuelle Les dossiers de l'action sociale catholique publiée à Bruxelles par le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) des travaux du congrès de l'Europe à La Haye et de leur suite possible.

Source: Les dossiers de l'Action sociale catholique. Mai 1948, n° 5. Bruxelles: Mouvement ouvrier chrétien. "Premières impressions du congrès de l'Europe", auteur:Verleye, Antoine , p. 330-334.

Copyright: (c) Mouvement ouvrier chrétien

URL:

http://www.cvce.eu/obj/premieres_impressions_du_congres_de_l_europe_dans_les_dossiers_de_l_action_sociale_catholique_mai_1948-fr-72b8598b-caa2-48dd-9324-30a12447d09f.html



Date de dernière mise à jour: 20/06/2016

Premières impressions du congrès de l'Europe

(La Haye, 7-10 mai 1948)

par P. ANT. VERLEYE, O.F.M. CAP.

Le congrès de l'Europe, organisé par le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne, appartient désormais à l'histoire. Quoique nous soyons encore trop près de cet événement pour l'estimer à sa juste valeur, on peut néanmoins affirmer dès maintenant, sans danger d'exagération, qu'il constitue une étape remarquable dans l'évolution de l'Europe vers son union.

Que le congrès ait pu attirer quelque mille délégués, pour la plupart des personnalités dirigeantes dans le domaine de la pensée et de l'action, et venant de tous les coins de l'Europe, voilà certes une remarquable victoire pour les organisateurs. Les préparatifs du congrès ont montré combien il était difficile d'obtenir une représentation de toutes les tendances politiques, économiques, sociales et culturelles, incarnant les forces authentiques de l'Europe. Cette représentation n'a pas été complète d'ailleurs, puisque l'Espagne et les régions contrôlées par l'URSS n'y étaient représentées que par des émigrés. D'autre part, avant l'ouverture du congrès les socialistes surtout n'ont pas dissimulé leurs craintes de voir les débats dominés par le prestige et les idées de M. Churchill, dans lequel ils voient un des plus redoutables adversaires du socialisme. On connaît les réserves qui pour ce motif ont été exprimées par le Labour Party et la SFIO, concernant la participation de leurs membres au congrès. Ce n'est qu'après bien des tergiversations que travaillistes et socialistes se sont ralliés finalement une solution intermédiaire; tout en laissant à chacun sa liberté, le Labour Party a déconseillé la participation à ses membres, tandis que le comité directeur de la SFIO a préféré s'abstenir. Que dans ces conditions le congrès ait été suivi par une délégation suffisamment nombreuse des partis socialistes, voilà une preuve heureuse du fait que l'attachement à l'idée européenne a été assez fort pour prévaloir sur toutes les divisions de politique intérieure. La marche du congrès a montré d'ailleurs que les craintes des socialistes étaient exagérées. Quoique M. Churchill eut accepté de remplir les fonctions de président d'honneur, il ne s'est montré aux congressistes qu'à l'occasion des séances plénières d'ouverture et de clôture et à la grande réunion publique d'Amsterdam. L'esprit libéral, incarné aux yeux des socialistes dans la figure de l'ex-premier britannique, a-t-il marqué le congrès de son empreinte ? Il est indéniable que surtout dans la commission économique et sociale des batailles ardues ont du être livrées avant que les délégués des organisations syndicales obtinrent une satisfaction partielle. A la dernière minute les syndicalistes français (notamment ceux de la CGT-Force ouvrière) et belges réussirent à faire inscrire le principe de la cogestion dans la résolution finale de la commission économique, nonobstant une certaine hostilité d'une partie de l'assemblée.

Les autres divergences ont suscité moins de difficultés. Il est vraiment remarquable que les oppositions entre les intérêts nationaux ne se sont pour ainsi dire pas manifestées à La Haye. Au sein de la commission culturelle, il y a eu quelques luttes entre les diverses idéologies. Les uns exigeaient que l'Europe future acceptât comme base idéologique un humanisme neutre, tandis que la majorité voyait dans le christianisme le fondement principal de la nouvelle civilisation européenne. Quoique la résolution finale de la commission culturelle soit assez vague à ce sujet, on peut néanmoins affirmer qu'elle donne des garanties suffisantes aux chrétiens. Tout dépendra de la mesure de clairvoyance avec laquelle les chrétiens utiliseront les cadres nouveaux.

Quelles ont été les résolutions auxquelles ont abouti les débats, — parfois prolongés jusqu'aux petites heures du matin, — au sein des diverses commissions ? Notons d'abord l'importance du choix des rapporteurs. A la seule lecture des rapports distribués avant l'ouverture du congrès, on pouvait prévoir l'atmosphère prédominante dans les commissions. Le rapport politique est dû surtout à un socialiste, M. Ramadier; le rapport économique, d'inspiration plutôt libérale a été composé par M. Serruys, tandis que le rapport culturel est l'œuvre d'un philosophe protestant suisse, M. Denis de Rougemont. Il est important aussi de remarquer que les résolutions du congrès de La Haye n'ont aucun caractère officiel, puisque les délégués ne disposaient d'aucun mandat « ad hoc ». Ces résolutions ne sont donc en somme que des vœux, jouissant, il est vrai, d'une grande autorité, vu le nombre et la qualité des délégués. Voici ces résolutions en substance. Elles mériteront ultérieurement un examen de détail.

Sur le plan politique, le congrès demande, après l'exposé des motifs, « que soit convoquée, le plus rapidement possible, une Assemblée européenne délibérante qui, élue — dans leur sein ou en dehors — par les Parlements des nations participantes, contribuera à créer et exprimera l'opinion publique européenne; recommandera les mesures immédiates propres à établir progressivement, tant sur le plan économique que sur le plan politique, l'unité nécessaire de l'Europe; examinera les problèmes juridiques et constitutionnels posés par la création d'une Union ou d'une Fédération, ainsi que leurs conséquences économiques et sociales; préparera des plans à cet effet; aura, à cette fin, accès de plein droit à toutes les sources d'information et sera pourvue de tous les services nécessaires à son fonctionnement ». Les discussions sur la nécessité de créer cet organisme consultatif ont été très orageuses. M. Paul Reynaud, appuyé par M. Édouard Bonnefous, était d'avis que cet organisme ne répondait plus aux nécessités présentes de l'Europe occidentale. Il proposa un amendement, visant à la création d'une Assemblée européenne consultative, élue au suffrage universel, à raison d'un député pour un million d'habitants, avant la fin de la présente année. L'opposition à cet amendement venait surtout de la part de la délégation britannique, qui le jugeait irréalisable pour le moment et capable de discréditer le congrès. Non sans exprimer quelque déception, M. Reynaud a retiré finalement son projet.

Les autres résolutions sur le plan politique affirment que l'Union européenne devra demeurer ouverte à toutes les nations d'Europe vivant sous un régime démocratique, et qui s'engageront à respecter la Charte des droits de l'homme. Ensuite, le congrès proclame que pour défendre les droits de la personne humaine et les principes de la liberté, l'Assemblée devra proposer la création d'une Cour de justice capable d'appliquer les sanctions nécessaires pour faire respecter la Charte. Concernant les problèmes allemands, tant sur le plan industriel que sur le plan politique, l'unique solution paraît fournie par la Fédération européenne. Le congrès considère aussi que l'Europe unie devra être indépendante à l'égard de toute puissance et ne constituer une menace contre aucune nation. L'Union devra contribuer à élever le niveau de vie des populations dans les territoires qui lui sont associés outre-mer, en maintenant les liens particuliers qui unissent aujourd'hui ces pays aux nations européennes. Enfin le congrès proclame que la création de l'Europe unie constitue un élément essentiel pour la création d'un monde uni.

Sur le plan économique et social, les résolutions du congrès sont très détaillées. Le projet définitif de résolution finale ne comprend pas moins de 187 lignes. Mentionnons quelques points caractéristiques.

En matière d'échanges, le congrès propose d'éliminer progressivement et, aussitôt que possible, d'abolir complètement au sein de l'Union les obstacles au commerce qui résultent des restrictions quantitatives à l'échange des marchandises; de réduire et, dans tous les cas où cela est possible, d'abolir finalement les tarifs douaniers entre les États participants.

En matière monétaire, le congrès propose de rétablir l'équilibre des budgets, condition primordiale dans chaque pays de la stabilité de la monnaie, et de réduire, par tous les moyens appropriés, y compris les politiques monétaires, les disparités de prix et de salaires, qui s'opposent aux échanges; de procéder aussitôt que possible à l'institution de clearings multilatéraux ou de créer, par l'adoption des parités, des zones au sein desquelles les marchandises pourront circuler sans les entraves résultant du contrôle des changes.

En matière de production industrielle, le congrès encourage la spécialisation technique ou régionale des activités et la rénovation des moyens techniques de production, l'établissement et la réalisation d'un programme d'équipement commun pour les industries-clés de toute activité économique, et notamment, pour l'exploitation et la répartition équitable des ressources charbonnières de l'Europe unie, ainsi que pour l'intensification de sa puissance électrique; pour la coordination et le rendement rationnel de ses moyens de communication.

Comme dispositions relatives à l'organisation du travail, le congrès préconise entre autres mesures, la liberté des déplacements de la main d'œuvre et de leurs familles tout en assurant aux travailleurs immigrants les niveaux de salaires, la sécurité sociale, les conditions d'emploi et de vie du pays d'immigration.

Parmi les objectifs ultérieurs, le congrès énumère: la libre circulation des capitaux, l'unification monétaire,

l'assainissement concerté des politiques budgétaires et du crédit. L'Union douanière complète, comportant l'abolition de toutes les barrières opposées à la circulation des marchandises entre les pays de l'Union et l'application aux pays tiers de tarifs suffisamment modérés pour ne pas entraver les courants normaux et le développement du commerce mondial. Enfin le congrès préconise l'harmonisation des législations sociales.

Le projet définitif de résolution mentionne en annexe quelques questions à étudier: les mouvements de population; la contribution économique et sociale à la réalisation du plan Marshall le statut de l'invention dans le cadre de l'Europe unie ; la libre circulations des voyageurs à travers l'Europe; l'élimination de la double taxation fiscale et l'harmonisation des charges fiscales pesant sur la production et le commerce; les méthodes permettant d'éliminer progressivement la concurrence basée sur des disparités résultant de niveaux inférieurs de rémunération et de conditions d'emploi qui, dans le passé, ont favorisé l'érection de tarifs élevés et d'autres barrières au commerce international; enfin les aspects économiques des problèmes de la Ruhr.

La commission culturelle du congrès de l'Europe propose la création d'un organisme permanent qui aurait notamment pour tâche d'étudier la constitution et les attributions d'un Centre européen de la Culture, constitué en toute indépendance des contrôles gouvernementaux. Il aurait pour mission générale de donner une voix à la conscience européenne, et pour tâches immédiates de promouvoir le sentiment de la communauté européenne par le moyen d'informations et d'initiatives dans le domaine de la presse, du livre, du film et de la radio, et aussi dans les établissements d'enseignements scolaires, universitaires et populaires; d'offrir un lieu de rencontre aux représentants de la culture; d'exercer une action de vigilance critique pour assurer ou restaurer la juste valeur des mots sans lesquels aucun pacte n'est possible; de favoriser la libre circulation des idées, des publications et des œuvres d'art ; de faciliter les recherches sur la condition de l'homme européen au XXe siècle; d'appuyer tous les efforts tendant à la fédération des universités européennes, et à la garantie de leur indépendance par rapport aux États et aux pressions politiques. En outre, le congrès européen souhaite la création d'un Centre européen de l'enfance et de la jeunesse, et d'une Cour suprême, instance supérieure aux États, à laquelle puissent en appeler les personnes et les collectivités, et destinée à assurer la mise en œuvre de la Déclaration des droits.

L'exécution de ces résolutions demandera aux Européens une somme considérable d'énergie et de bonne volonté. Le succès du congrès de l'Europe en dépendra pour une large mesure. M. Van Zeeland avait vraiment raison de dire aux congressistes à la séance de clôture, que leur participation au congrès les charge d'une lourde responsabilité.

En jugeant les travaux du congrès, il importe de tenir le juste milieu. D'une part, il n'en faut pas exagérer la portée ni être trop enthousiaste pour l'avenir; et ce pour les raisons que voici. Les délégués au congrès de La Haye étaient en majorité des sympathisants de l'union européenne. A côté d'eux se trouvent peut-être dix fois plus d'adversaires ou de sceptiques, comme en ont témoigné les manœuvres tendant à contrecarrer l'organisation du congrès. N'oublions pas ensuite que les délégués ne disposaient d'aucun mandat officiel. Ils n'ont parlé et agi qu'en leur propre nom. D'autre part, ce caractère de délégué privé a singulièrement facilité la besogne, puisque les congressistes n'avaient pas à tenir compte des exigences, souvent mesquines, concernant les intérêts nationaux. Comme il était à prévoir, des dissensions se sont manifestées, surtout dans le domaine social. On n'a pu résoudre tous les points de divergence, ce qui d'ailleurs n'était ni possible ni nécessaire. Le danger existe pourtant que ces difficultés renaissent avec plus d'acuité, dès que les congressistes se retrouveront dans leurs milieux respectifs. Les adversaires de l'union européenne n'hésiteront pas à profiter de cette situation. Un grand travail de propagande reste encore à faire. L'idée de l'union européenne n'a pas encore conquis les masses populaires dans la plupart des pays européens. Remarquons enfin que nous nous trouvons encore devant quelques points d'interrogation: les parlements occidentaux consentiront-ils partout à nommer des délégués pour l'assemblée consultative ? Laissera-t-on l'Espagne toujours à l'écart ? Trouvera-t-on, sans l'aide des gouvernements, les fonds nécessaires pour l'érection des divers centres supranationaux ?

D'autre part, il ne faut pas minimiser la signification du congrès, vu le nombre et la qualité des délégués, dont la plupart occupent ou occuperont dans l'avenir des positions-clés dans les domaines politique, économique, social et culturel. L'esprit de travail qui animait les congressistes nous donne des garanties pour l'avenir. Ce ne sont pas des dilettantes ou des dandys qui se sont réunis à La Haye, mais des hommes et des

femmes apportant en eux un immense espoir et la décision ferme de mettre tout en œuvre pour la réalisation des projets auxquels ils ont donné leur assentiment. En outre, n'est-ce pas une loi de l'histoire que les forces vivantes l'emportent toujours sur les formes de vie désuètes et anachroniques ? N'est-il pas encourageant de constater que dans plusieurs pays occidentaux les décisions d'organismes parastataux (comme en Belgique p. ex. la Conférence nationale du travail) entraîne quasi inévitablement l'assentiment des gouvernements ? Dès lors, nous avons la ferme conviction que les germes des institutions déposés à La Haye auront un jour la force requise pour la création d'une Europe nouvelle.

On a tâté le pouls de l'Europe : elle s'est montrée convalescente. *Tantus labor non sit cassus* ! Puisse le travail accompli à La Haye n'être pas vain !